

Programme de la Formation

L'EAU DANS LE PROJET URBAIN DURABLE

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Gestion des eaux de pluies

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 29 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 29 novembre 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 20 décembre 2021

Date de l'évaluation finale : 30 novembre 2021

CONTEXTE GÉNÉRAL

Atténuation et adaptation au changement climatique, jardins de pluie, renaturation de cours d'eau, trames vertes et bleues, îlots de fraîcheur urbains,.... même lorsqu'il ne s'agit pas de sécheresses ou d'inondations-catastrophes, la question de l'eau est aujourd'hui primordiale dans l'aménagement des territoires.

Au fil des ans, des lois ont émergé afin d'établir un cadre réglementaire à la bonne gestion de l'eau dans l'urbanisme, et des subventions existent afin d'inciter le passage à l'action.

Or, l'eau est un élément que les acteurs de l'aménagement (collectivités, paysagistes-concepteurs, architectes, urbanistes, CAUE, bureaux d'études,...) peuvent, et même doivent, se (ré)-approprier, pour, grâce à leur approche quantitative, sortir des logiques "technicistes" dépassées.

En effet, les acteurs de l'aménagement possèdent une palette d'outils particulièrement efficiente, via la "gestion intégrée" qui permet de mettre en place des solutions écologiques, économiques, durables, esthétiques et valorisant le projet.

Alors, acteurs de l'aménagement, venez développer vos compétences, car le projet urbain, le paysage SONT le support de la gestion intégrée de l'eau !

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- Acquérir une vue globale du sujet, tant écologique, économique, historique, que technique et réglementaire, permettant de comprendre les tenants et aboutissants de la gestion intégrée.
- Acquérir des connaissances techniques permettant de connaître le champ des possibles de la gestion intégrée de l'eau (l'éventail des techniques, les notions en hydrologie et en hydraulique, le vocabulaire adapté,...), et de se trouver en position de sachant et de force de proposition vis à vis des Bureaux d'étude techniques et des maîtres d'ouvrage.
- Enrichir et intégrer dans sa méthodologie de projet les aspects "eau" : topographie, accessibilité, sécurité, multifonctionnalité, durabilité, hydraulique,...
- Être en capacité de répondre aux enjeux de quantité et de qualité de l'eau (régulation de débit, infiltration, dépollution,...) et globalement au cadre réglementaire posé.

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ, il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter
- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ, créez un compte entreprise.
- Vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge, aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP \(ancien Actalians\)](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire
- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

LIBÉRAL(E), vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#), Vous devez à minima justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Paysagistes Concepteurs, Architectes, Urbanistes
Gestionnaires, professionnels de l'aménagement et du cadre de vie
Bureaux d'études (Environnement, VRD, ...)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module Gestion des eaux de pluies

2 jours soit 14 heures de formation

heure en présentiel -

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 29 novembre 2021 au mardi 30 novembre 2021, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 29 novembre 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 20 décembre 2021

Date de l'évaluation finale : 30 novembre 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- comprendre et maîtriser le cycle de l'eau pour une meilleure utilisation et gestion dans les projets
- se référer aux différents textes de lois sur l'eau,...
- appréhender la méthodologie de projet, les différentes techniques de gestion intégrée, les points particuliers de la mise en œuvre
- visualiser les freins les plus fréquents et de savoir les lever
- établir des palettes végétales adaptées,
- répondre aux enjeux de qualité de l'eau (bioremédiation, dépollution,...)
- intégrer toutes les dimensions du projet (accessibilité, sécurité, projet multifonctionnel,...)
- maîtriser les données liées à l'entretien, gestion, durabilité des ouvrages dans le temps (faucardages, évacuation des déchets, érosion...)

FORMATEUR(S)

PIRE Marie - Paysagiste conceptrice spécialisée en hydrologie urbaine

OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation s'appuie sur un riche diaporama de documents (schémas de fonctionnement, photos de projets, ...) fourni à la fin de la séance sous format numérique, ainsi que sur un ensemble de document technique, fournies sous format papier en cours de séance et sous format numérique en fin de séance.

PROGRAMME

Jour 1

matin :

- > Ouverture de la formation par la dimension sensible, esthétique, culturelle de l'eau : « Histoire de l'eau dans l'art des jardins »
- > Impacts de l'aménagement urbain sur le cycle de l'eau : inondations, pollution, raréfaction des ressources,...
- > L'eau, risque et ressource, les solutions de la gestion intégrée des eaux pluviales et les enjeux en terme de durabilité (infiltration, gestion des débits,...)
- > Méthodologie de projet et palette d'outils de la gestion intégrée

après-midi :

- > Histoire et de l'assainissement : la limite de la gestion par réseaux enterrés de l'eau et les évolutions récentes
- > Les politiques publiques : outils réglementaires (PLU,...) ou incitatifs (Subventions) de la gestion intégrée
- > Exemples d'espaces publics inondables : intégrer toutes les dimensions du projet (accessibilité, multifonction, sécurité, etc...)

Jour 2

matin :

Les outils techniques

- > Détail de mise en œuvre de projets de gestion intégrée : les points spécifiques à prendre en compte lors de l'exécution des travaux, les matériaux, les plantes,...
- > Eau, sol et plantes : vision agronomique transversale d'Olivier DAMAS de Plante et Cité : Zoom sur la palette végétale adaptée à la gestion intégrée, zoom sur les revêtements de sols, zoom sur les bonnes pratiques de chantier adaptée à l'infiltration
- > La dépollution des eaux, la phytoremédiation – données sur la pollution, exemples de réalisation et outils

après-midi :

- > Données sur les coûts de réalisation et d'entretien des ouvrages
- > Ouverture sur de nouveaux cycles de l'eau : Gestion intégrée des eaux potables, usées, grises, pluviales. Intérêts et applications possibles dans les projets urbains.
- > Temps d'échange sur problématiques rencontrées sur le terrain, et développement d'un argumentaire par rapports aux freins des maîtres d'ouvrage ou des bureaux d'étude
- > Fiches techniques, plaquettes de communication, bibliographie